



31 ème

CRITERIUM JURASSIEN

Saignelégier

2,3 et 04 et mai 2008

# REGLEMENT PARTICULIER



Championnat Suisse des Rallyes

# CRITERIUM JURASSIEN

## REGLEMENT PARTICULIER

Tous les textes et articles non-repris se réfèrent au règlement standard CSN en vigueur auquel il faut se référer.

Une copie du règlement standard CSN sera envoyée aux concurrents étrangers au plus tard avec la confirmation d'inscription.

### 1.PROGRAMME GENERAL PROVISoire

**14.03.2008** ouverture des engagements

**14.04.2008** clôture des engagements (timbre postal , courrier A) à 24h00.

#### Samedi 19.04.2008

**08h à 12h** distribution du carnet d'itinéraire ( road book ).

*Lieu : Magasin Chicco d'Oro, Rue Père Carré, 2802 Develier*

Reconnaitances du parcours les 19, 20, 26, 27 avril et 02 mai (1 ES).

4 passages maximum réglementés dans les ES.

Publication de la liste des engagés sur le site [www.criterium-jurassien.ch](http://www.criterium-jurassien.ch)

#### Vendredi 02.05.2008

**08h à 15h** Vérifications administratives et techniques.

*Lieu : Saignelégier, Halle du Marché-Concours.*

**16h00** Affichage de la liste des partants et de l'ordre de départ.

*Lieu : Saignelégier, Halle du Marché-Concours, panneau d'affichage.*

**17h10** Voitures au parc fermé.

*Lieu : Saignelégier, Halle du Marché-Concours.*

**18h10** Départ de la 1<sup>ère</sup> voiture pour l'étape 1.

*Lieu : Saignelégier, Halle du Marché-Concours, podium de départ*

**21h09** Arrivée de la première voiture de l'étape 1

*Lieu ; Saignelégier, Halle du Marché-Concours, podium d'arrivée*

**23h30** Publication du classement partiel officieux de l'étape 1

Affichage de la liste des partants de l'étape 2.

*Lieu : Saignelégier, Halle du Marché-Concours, panneau d'affichage*



Championnat Suisse des Rallyes

# CRITERIUM JURASSIEN

## 1. PROGRAMME GENERAL PROVISOIRE (suite)

### Samedi 03.05.2008

- 07h00** Départ de la 1<sup>ère</sup> voiture pour l'étape 2, section 1  
*Lieu : Saignelégier, Halle du Marché-Concours, podium de départ.*
- 12h17** Arrivée de l'étape 2, section 1  
Regroupement de 70min.  
*Lieu : Saignelégier, Halle du Marché-Concours.*
- 13h27** Départ de la 1<sup>ère</sup> voiture pour l'étape 2, section 2  
*Lieu: Saignelégier, Halle du Marché-Concours, podium de départ.*
- 19h37** Arrivée finale du rallye  
*Lieu : Saignelégier, Halle du Marché-Concours, podium d'arrivée.*
- Vérifications finales des voitures.  
*Lieu : Sera communiqué dans les dernières instructions.*
- 22h00** Publication des résultats.  
*Lieu : Saignelégier, Halle du Marché-Concours, panneau d'affichage.*

### Dimanche 04.05.2008

- 10h00** Manifestation officielle et distribution des prix.  
*Lieu : Saignelégier, Halle du Marché-Concours*

---

## 2. ORGANISATION

### Art. 1 Généralités.

Le Comité d'organisation du Critérium Jurassien organise le **31<sup>ème</sup> Critérium Jurassien** qui se déroulera les 02,03 et 04 mai 2008.

L'épreuve est inscrite au calendrier national de l'ASS et compte pour les championnats et coupes suivants :

Le Championnat Suisse des Rallyes

La Coupe Suisse des Rallyes

Le Trophée IS Rallye

Le Championnat de l'ACS du Nord Ouest

Et pour divers championnats internes ainsi que l'insigne sportif ASS.



Championnat Suisse des Rallyes

# CRITERIUM JURASSIEN

## 2. ORGANISATION (suite)

### Art. 2 Comité d'organisation, officiels.

Président du C.O.	Gérald Frésard	tél. 079/218.73.04
Directeur de course	Patrick Borruat, licence ASS 210	tél. 079/251.06.57
Directeurs de course adj.	Markus Manz, licence ASS 1035	
	Pierrot Freudiger, licence ASS 206	
	Jean-François Lovis, licence ASS 1000	
	Sébastien Lovis, licence ASS 203	
	Claude-Alain Amacher, licence ASS 1003	
	Roberto Lovisa, licence ASS 236	
	Daniel Petignat, licence ASS 237	
	Gérard Finquel, licence FFSA 1013	
	Alain Voillat, licence FFSA 1012	
Commissaires sportifs	Giorgio Bobone, Philippe Moulin ©, sera communiqué ultérieurement	
Commissaires techniques	Philippe Ecabert ©, Alfons Vitelli	
Commissaire CVT	Sébastien Ciavardini	
Relations concurrents	Francis Buchwalder, sera communiqué ultérieurement	
Responsable presse	Muriel Frésard	
Secrétaire de l'épreuve	Vincent Chételat	
Secrétaire du jury	Ludivine Lapaire	
Responsable chronométrage	Eric Jordan	
Responsable calculation	ASA Franche-Comté	
Responsable sécurité	Patrick Borruat	
Responsable des secours	Patrick Borruat	
Désincarcération	CRISD, Delémont, ESC	
Ambulance	Bertin Sàrl ambulances ,Valentigney, France	
Médecin	Dr. Mounir Beyrouthy	
Responsable parc fermé	Jura Team Parcs	

### Art. 3 Tableau d'affichage officiel.

Toutes les communications et décisions de la direction de course et/ou des commissaires sportifs ainsi que les résultats seront affichés à l'endroit suivant :  
*Saignelégier, Halle du Marché-Concours, panneau d'affichage.*

### Art. 4 Secrétariat et permanence.

Jusqu'au 01.05.2008 à 20h00: Critérium Jurassien, CP 265, 2800 Delémont  
Tél. : + 41 32 423 08 22 fax : + 41 32 423 08 24

Du 02.05 à 8h00 au 03.05.2008 à 23h30 : Saignelégier, Halle du Marché-Concours.  
Les numéros de téléphone et de fax seront communiqués dans les dernières instructions.

Le numéro de secours de la Direction de Course sera le suivant : + 41 (0)848 543210



Championnat Suisse des Rallyes

# CRITERIUM JURASSIEN

## 3. DISPOSITIONS GENERALES

### Art. 5 Généralités.

5.1 L'épreuve sera disputée conformément au Code Sportif International de la FIA et à ses annexes, au Règlement Sportif National de l'ASS, aux dispositions de la CSN, au règlement standard de la CSN pour les rallyes et au Règlement Particulier de l'organisateur, auxquels tous les participants s'engagent à se soumettre par le seul fait de leur inscription.

### 5.4 Super Rally :

- a) Tout équipage qui ne parvient pas à terminer une étape d'un rallye pourra reprendre le rallye au départ de l'étape suivante. Cette disposition s'applique à un équipage mis hors course en raison d'un dépassement du délai de pointage ou qui ne parvient pas à pointer à un contrôle ; cependant elle ne s'applique pas pour un équipage exclu en raison d'infraction aux exigences d'éligibilité, aux règles de la circulation ou suite à une décision des Commissaires Sportifs.
- b) Si un équipage n'ayant pas terminé une étape souhaite prendre le départ de l'étape suivante, il doit en informer par écrit les organisateurs dès que possible avant la réunion des Commissaires Sportifs qui suit immédiatement l'arrivée de l'étape en cours.
- c) L'équipage souhaitant prendre un nouveau départ devra présenter sa voiture au parc fermé précédant le départ de la nouvelle étape au plus tard à l'heure prévue pour l'affichage du classement de l'étape précédente. Le véhicule devra être inspecté par les Commissaires Techniques avant de reprendre le départ.
- d) Pour la liste de départ de la nouvelle étape, les Commissaires Sportifs peuvent repositionner les pilotes qui souhaitent prendre le départ selon le concept du SuperRally et, sur proposition des organisateurs ou à leur propre discrétion, tout autre pilote.
- e) Tout équipage ayant pris un nouveau départ selon le concept du SuperRally sera considéré comme ayant abandonné pour les classements finaux du rallye.

### Art. 6 Autorisation d'organisation.

Le présent règlement particulier a été approuvé par la CSN de l'ASS ainsi que l'épreuve autorisée et enregistrée sous le N°08-005/ NI+

### Art. 7 Description.

Le Critérium Jurassien consiste en un parcours de 476 km dont 12 ES totalisant 190 km, divisé en 2 étapes et 3 sections. Deux des épreuves spéciales sont des tronçons en boucle. Il s'agit d'un rallye de Type 1 selon les dispositions de la CSN pour le Championnat Suisse.

Les sections du rallye, ainsi que leurs contrôles horaires et contrôles de neutralisations, sont inscrites dans le carnet de contrôle et le road book.

### Art. 8 Véhicules admis.

8.1 Sont admises les voitures homologuées à la date des vérifications techniques qui répondent aux prescriptions de l'annexe J pour les véhicules suivants :

- Groupe N Voitures de Production.
- Groupe A Voitures de Tourisme
- Groupe S 20 Voitures de tourisme Super 2000 Rallye
- Groupe R 1 Voitures de tourisme Rallye 1
- Groupe R 2 Voitures de tourisme Rallye 2
- Groupe R 3 Voitures de tourisme Rallye 3, inclus R3T et R3D

Ainsi que celles des Groupes N et A caduques d'homologation depuis moins de 4ans selon l'article 21 a) CSI.

Les Kit Cars 1400-1600 cm3 doivent respecter le poids minimum des Super 1600 selon l'article 255.6.2 Annexe J FIA

Sont également admises les voitures des Groupes nationaux ISN et ISA conformément aux dispositions de l'article 4, chapitre VIII-A ASA.



Championnat Suisse des Rallyes

## CRITERIUM JURASSIEN

### 3. DISPOSITIONS GENERALES (suite)

#### Art.10 Concurrents et conducteurs admis

10.3 L'équipage de chaque voiture sera composé de deux personnes. Les deux membres de l'équipage seront désignés comme pilote et copilote. Tous les membres de l'équipage devront obligatoirement être titulaires d'un permis de conduire pour automobiles et d'une licence de conducteur/navigateur NAT ou INT valables pour l'année en cours et pour le véhicule concerné.

#### Art. 11 Demande d'engagement, inscriptions.

11.1 Toute personne qui désire participer au Critérium Jurassien doit faire parvenir son inscription, rédigée sur la formule officielle simultanément au paiement des droits d'engagement, au directeur de course, et ce, jusqu'au lundi 14 avril 2008 à 24h00 ( timbre postal ) à l'adresse suivante :

Critérium Jurassien, Patrick Borruat, Case Postale 265 ; CH-2800 DELEMONT

Tél. +41(0)32 423 08 22 / Fax +41(0)32 423 08 24 / e-mail : patrick.borruat@criterium-jurassien.ch

Les engagements télégraphiques ou envoyés par e-mail doivent être confirmés par écrit, jusqu'à la clôture des engagements, par communication des informations nécessaires selon bulletin d'inscription officiel. Les engagements électroniques sur le site [www.criterium-jurassien.ch](http://www.criterium-jurassien.ch) doivent être envoyés avant la date de clôture des engagements. L'heure de départ inscrite sur l'inscription fera foi. Tout engagement incomplètement rempli sera refusé. Les engagements électroniques seront obligatoirement officialisés par signature originale du concurrent/conducteur lors des vérifications administratives pour l'épreuve concernée.

#### Art.12 Droits d'engagement.

12.1 Les droits d'engagement sont fixés par équipage avec la publicité facultative de l'organisateur à CHF 1'200.—(art. 20.2), sans la publicité facultative de l'organisateur à CHF 2'400.—(art. 20.2) et doivent être versés simultanément à l'envoi de l'inscription.

Banque Raiffeisen de la Sorne, 2802 Develier, compte Critérium Jurassien,  
IBAN CH53 8000 4000 0027 6233 4 / CHF

12.2 La demande d'engagement ne sera acceptée que si elle est accompagnée du montant des droits d'engagements dans le délai fixé à l'article 11.1

12.3 Les droits d'engagement comprennent la prime d'assurance garantissant la responsabilité civile du concurrent et des membres de l'équipage à l'égard des tiers dans le cadre des Epreuves Spéciales. Ils comprennent en plus :

- Deux plaques rallye.
- Une plaque d'assistance.
- Un jeu de numéros pour les reconnaissances
- Un jeu de numéros de départ autocollants
- La mise à disposition d'une balise GPS de localisation durant le rallye.

#### Art. 14 Réserves, texte officiel.

14.4 En cas de contestation au sujet de l'interprétation de règlement, **seul le texte rédigé en français fera foi.**



Championnat Suisse des Rallyes

## CRITERIUM JURASSIEN

### 4. OBLIGATIONS DES PARTICIPANTS

#### Art. 15 **Reconnaisances.**

15.1 Durant toutes les reconnaissances, les concurrents se conformeront rigoureusement aux prescriptions de la Loi sur la Circulation Routière ( LCR ) et aux règles de circulations.

15.2 Le règlement des reconnaissances fera partie intégrante du présent. Les reconnaissances seront autorisées uniquement les 19, 20, 26, 27 avril et 2 mai 2008.

15.3 Toute infraction au règlement des reconnaissances dûment constatée par un Officiel de l'épreuve ou par les organismes de police entraînera automatiquement l'interdiction de départ sans restitution des droits d'engagements. En outre, toute infraction sera transmise au Jury qui pourra décider de toute pénalité supplémentaire.

#### Art. 17 **Plaques et numéros**

17.1 Le Comité d'Organisation fournira à chaque équipage un jeu de deux plaques réglementaires du rallye portant son numéro de compétition. Celles ci devront être apposées visiblement à l'avant et à l'arrière de la voiture pendant toute la durée du rallye. Les plaques de rallye ne devront en aucun cas couvrir les plaques d'immatriculation sous peine d'une pénalisation en espèces selon l'article 35.

17.2 Les numéros de compétition fournis par les organisateurs devront obligatoirement figurer sur les deux côtés et sur les vitres latérales arrière de la voiture pendant toute la durée du rallye. L'absence ou l'impossibilité de lire les numéros par la faute de l'équipage entraînera la mise hors course.

#### Art. 20 **Publicité.**

20.2 La publicité obligatoire imposée par l'organisateur sur les plaques rallye est :

**Sera communiqué dans les dernières instructions**

Sur les panneaux de portières à droite du numéro (max. 42x24 cm) :

**Caffè Chicco D'Oro, Balerna**

La publicité facultative proposée par l'organisateur (voir art. 12.1) consiste à apposer la publicité suivante en dessous des numéros de portières (max70x13 cm):

**Sera communiquée dans les dernières instructions**

#### Art. 22 **Assistance.**

22.4. Véhicules admis dans les parcs d'assistance.

Seuls les véhicules clairement identifiées par des plaques Assistance remises par les organisateurs sont admis dans les parcs d'assistance

**Il est strictement interdit d'installer des débits de boissons ou autres dans le cadre des parcs d'assistance. Toute infraction sera immédiatement dénoncées aux autorités.**

#### Art. 23 **Accident, abandons, service médical.**

23.1 En cas de panne ou d'accident, les participants devront immédiatement avertir le poste de contrôle le plus proche ou la permanence du rallye(voir article 4). De plus, ils ont l'obligation d'enlever immédiatement les numéros de départ et la plaque de rallye apposés sur leur véhicule.

En cas d'accident, le devoir de porter secours doit primer sur les ambitions sportives et personnelles.



Championnat Suisse des Rallyes

# CRITERIUM JURASSIEN

## 5. DEROULEMENT DE L'EPREUVE

### Art. 25 Itinéraire.

25.1 Tous les documents pour le rallye seront distribués le samedi 20.04.2008 contre présentation du justificatif du paiement des droits d'inscription.

### Art.27 Dispositions générales pour les contrôles.

27.8 Le signe distinctif du directeur d'épreuve spéciale est un chasuble rouge et celui du chef de poste est un chasuble jaune.

### Art. 30 Contrôles de regroupements, neutralisations.

30.5 Les contrôles de regroupement auront lieu après les ES 5,7,9 et 12.

Il n'y aura pas de classement effectué après chaque parc de regroupement excepté à la fin de l'étape 1 le vendredi soir.

Pour tous les contrôles de regroupement, l'ordre de départ sera celui de l'ordre de pointage au CH d'entrée correspondant.

## 6. PRIX ET COUPES

### Art. 39 Prix.

39.2 La liste des prix pour le 31<sup>ème</sup> Critérium Jurassien est la suivante :

#### Classement général scratch :

1<sup>er</sup> CHF 1'200.—  
2<sup>ème</sup> CHF 1'000.—  
3<sup>ème</sup> CHF 800.—

#### Classement par groupes :

1<sup>er</sup> CHF 300.—  
2<sup>ème</sup> CHF 200.—  
3<sup>ème</sup> CHF 100.—

#### Classement par classes :

1-3 part.	1 <sup>er</sup> CHF 100.—			
4-6 part.	1 <sup>er</sup> CHF 100.—	2 <sup>ème</sup> CHF 50.—		
7-9 part.	1 <sup>er</sup> CHF 150.—	2 <sup>ème</sup> CHF 100.—	3 <sup>ème</sup> 50.—	
10 et plus	1 <sup>er</sup> CHF 200.—	2 <sup>ème</sup> CHF 150.—	3 <sup>ème</sup> 100.—	4 <sup>ème</sup> CHF 50.—

**Coupes et prix environ : CHF 15'000.—**

### Art. 40 Remise des prix.

La remise des prix aura lieu le dimanche 04 mai 2008 à 10h00 à la halle du Marché-Concours de Saignelégier. Les prix non-retirés ne seront pas envoyés aux équipages.

Delémont, mars 2008

Le Directeur de Course

Patrick Borruat

Le Président de la CSN

Andreas Michel

Critérium Jurassien  
Case postale 265  
CH - 2800 Delémont 1

Tél : +41 32 423 08 22 Fax : + 41 32 423 08 24

[www.criterium-jurassien.ch](http://www.criterium-jurassien.ch)